

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE104 Sciences humaines: Psychologie			
Code	SOCM1B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cynthia MARCHAL (cynthia.marchal@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de psychologie générale est essentiellement une introduction à la discipline. L'objectif général de ce cours sera d'acculturer l'étudiant.e à la psychologie. Le cours visera à définir la psychologie, retracer ses origines, son histoire, ses différentes approches et principaux domaines, ses méthodes de recherche.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**
 - 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
 - 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
 - 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture
- Compétence 5 **Informier, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
 - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'activité d'apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B04A Psychologie générale

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B04A Psychologie générale

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2022-2023 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie générale			
Code	23_SOCM1B04A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cynthia MARCHAL (cynthia.marchal@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de psychologie générale est essentiellement une introduction à la discipline. L'objectif général de ce cours sera d'acculturer l'étudiant.e à la psychologie. Le cours visera à définir la psychologie, retracer ses origines, son histoire, ses différentes approches et principaux domaines, ses méthodes de recherche.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours de psychologie générale vise à :

- Sensibiliser les étudiants aux bases scientifiques du raisonnement psychologique.
- Aider l'étudiant à mieux comprendre les processus psychologiques responsables des comportements que nous émettons en société et bâtir l'édifice des connaissances scientifiques qui s'y rapportent.
- Rendre les étudiants capables de percevoir les facteurs sous-jacents à toute situation de communication
- Fournir des outils permettant de décrypter avec discernement les études et recherches en psychologie
- Donner les bases scientifiques et les réflexes indispensables pour aborder efficacement les informations auxquelles nous sommes confrontés (notamment dans les médias).

Au terme de cet enseignement, l'étudiant devra être capable de maîtriser les concepts et théories de base de la psychologie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Qu'est-ce que la psychologie générale ? (définition, origines, approches, principes, domaines, perspectives et applications, méthodologie en psychologie)

Démarches d'apprentissage

Cours magistral intégrant différents supports : Power point, vidéos, témoignages, analyse de documents,... Un cours en ligne (connectED) permet aux étudiants de se procurer les documents projetés en séances et de retrouver les divers liens (sites web etc.) montrés et commentés en séances.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Test à «blanc» reprenant l'ensemble de la matière vue: l'étudiant est mis en situation d'évaluation (échantillon de différents types de questions).
- Exercices en séance

- Questions-réponses
- Supports complémentaires proposés aux étudiants (cours connectED).

Sources et références

COON D., A la découverte de la psychologie, Editions Reynald, Québec, 2005. HUFFMAN K., Psychologie en direct, Editions Modulo, Québec, 2005. SPENCER A. RATHUS, Psychologie générale, Editions Etudes Vivantes, Québec, 1991. TAVRIS C., WADE C., Introduction à la psychologie, Les grandes perspectives, 2ème édition, Erpi, Québec, 2007 [CM1]

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours en ligne sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1 : Examen écrit pour 100 % des points.

Q 3 : Examen écrit pour 100 % des points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).